

Normandie Sud Eure adopte son Programme Local de Prévention des Déchets pour les 6 prochaines années

Face à l'augmentation des déchets et à la raréfaction des ressources, **l'Interco Normandie Sud Eure** a adopté son **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**. Déployé sur une durée de **six ans**, ce programme constitue une feuille de route structurante pour réduire la production de déchets sur le territoire et accompagner habitants, professionnels et collectivités vers des pratiques plus durables.

Un constat préoccupant à l'échelle du territoire

En 2023, les habitants, professionnels et administrations de Normandie Sud Eure ont produit **26 327 tonnes de déchets ménagers et assimilés, soit 706 kg par habitant**. Les déchets végétaux, les encombrants et les biodéchets alimentaires représentent une part significative de ces tonnages.

Ces tonnages importants engendrent des impacts environnementaux notables et des coûts économiques conséquents pour la collectivité, alors qu'une part de ces déchets pourrait être évitée, réparée, réemployée ou valorisée grâce à des gestes simples et des solutions locales.

Dans un contexte de raréfaction des matières premières et d'augmentation continue des déchets, l'Interco Normandie Sud Eure anticipe les enjeux environnementaux, sociaux et économiques liés à la gestion des déchets sur son territoire. Notre ambition est de réduire cette production de **38 kg par habitant d'ici 2030, soit un total de 1 520 tonnes de déchets évités sur 6 ans**.

Un programme réglementaire et stratégique

Obligatoire depuis le **1er janvier 2012**, le PLPDMA est encadré par le **décret n° 2015-662 du 10 juin 2015**, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

Il concerne l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés par le service public : ordures ménagères, collectes sélectives, déchets des déchèteries et déchets assimilés (hors déchets des collectivités).

Normandie Sud Eure regroupe **41 communes sur plus de 810 km²**, au sud du département de l'Eure. L'intercommunalité exerce la compétence de collecte des déchets sur l'ensemble du territoire, tandis que le traitement est assuré par le **SETOM de l'Eure**.

7 axes et 30 actions pour réduire les déchets à la source

Le PLPDMA adopté par l'Interco Normandie Sud Eure s'articule autour de 7 axes stratégiques, déclinés en 30 actions concrètes :

- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Éviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets
- Être exemplaire dans la gestion des déchets des services communaux
- Favoriser la réparation et le réemploi
- Encourager la consommation responsable
- Renforcer la sensibilisation et la communication
- Favoriser le geste de tri et la valorisation des déchets

Ces actions visent à **réduire les déchets à la source, à favoriser l'économie circulaire et à développer des boucles locales de matières et d'énergie**.

Un projet collectif et fédérateur

Conçu comme un programme collaboratif et participatif, le PLPDMA a vocation à accompagner les habitants dans l'évolution de leurs pratiques quotidiennes et à soutenir les acteurs locaux — communes, associations, entreprises et administrations — dans une démarche durable de prévention des déchets.

Par l'adoption de ce programme, l'Interco Normandie Sud Eure affirme sa volonté de faire des déchets une ressource, de réduire leur production et de construire, avec l'ensemble du territoire, un modèle plus sobre et plus respectueux de l'environnement.

Documents disponibles :



Synthese-rapport-P
LPDMA-VF.pdf

- **Synthèse du PLPDMA :**



Rapport-PLPDMA-2
025.pdf

- **Rapport complet :**

Contact presse :

Léa BENARD

06 30 08 78 49

lea.benard@inse27.fr